

# Règlement Local



## de Publicité



# CONCERTATION PUBLIQUE

UNE PERMANENCE D'ÉLU SPÉCIALEMENT MISE EN PLACE  
EN DIRECTE (VISIO) AVEC LE BUREAU D'ÉTUDE  
POUR :

VOUS INFORMER ET REPONDRE A VOS QUESTIONS

**MERCREDI 14 JUIN 2023**  
**DE 8H30 A 10H30**

**Direction de l'Urbanisme (DUAT)**  
**(Allée des Cocotiers—Résidence Marquisat)**

Dans une optique de protection du cadre de vie, Capesterre Belle-Eau a engagé une réflexion sur la publicité extérieure et a lancé l'élaboration de son **Règlement Local de Publicité (RLP)**.

### Objectif principal recherché:

Mettre en cohérence le territoire avec la réglementation existante en matière de publicités, préenseignes et enseignes, pour préserver l'image de Capesterre B/E et la qualité de ses paysages.

### Où en est-on de la procédure?:

- 10/2021: Prescription de l'élaboration du RLP par le Conseil Municipal
- 05/2022: Réalisation d'un diagnostic de la publicité extérieure
- 11/2022: Tenues des réunions de travail et de concertation
- 11/2022: Définition des orientations du projet de RLP
- 03/2023: Débat au sein du Conseil Municipal
- 03/2023: Elaboration de l'avant-projet de RLP

**A venir** ⇒ **Juin 2023: Concertation publique dans le cadre d'une Permanence d'élus sur le RLP**

### Comment participer? Inscrivez-vous avant le 14/06/2023

et laissez vos noms, prénom et coordonnées de contact (mail et/ou téléphone) par:

✉ **E-mail:** [urbanisme@capesterrebelleeau.fr](mailto:urbanisme@capesterrebelleeau.fr) (Porter la mention en objet: « RLP—Permanence d'élus »)

☎ **Téléphone:** à la DUAT au 0590-41.76.45 (aux heures habituelles d'ouverture)

🌐 **Internet:** [capesterrebelleeau.fr](http://capesterrebelleeau.fr) (Volet Règlement Local de Publicité (Formulaire de concertation dédié))



**Dossier Avant-projet RLP consultable à la DUAT et/ou sur le site Internet de la commune**

